

REGLEMENT INTERIEUR

La mission de la FFMBE consiste à informer et protéger le public, usager des Massages-Bien-Etre (détente, relaxation, antistress, ...), en vue de favoriser l'épanouissement de sa personnalité et de ses facultés naturelles. Pour ce faire, elle qualifie et supporte les praticiens de Massages-Bien-Etre dans leur pratique professionnelle.

La FFMBE poursuit les objectifs suivants :

- S'assurer de la compétence professionnelle des praticiens de Massages-Bien-Etre.
- Promouvoir auprès du public les bienfaits de Massages-Bien-Etre.
- Protéger l'usager-consommateur en attestant que le praticien de Massages-Bien-Etre se conforme à un code de déontologie.
- Prendre en charge des frais juridiques en cas de procès, de l'un de ses adhérents actifs, selon le cadre du code de déontologie, en complément de la prise en charge de son assureur.

La FFMBE se donne les moyens prioritaires suivants :

- S'assurer que les praticiens correspondent au profil de formation.
- Créer une visibilité constante par le biais de campagnes d'information et par des outils promotionnels.
- Se doter d'un code de déontologie.

La FFMBE s'appuie sur les valeurs suivantes :

- L'intégrité
- Le respect de l'individu (usager, praticien, membres...).
- La transparence dans ses faits et gestes ainsi que dans ses responsabilités.
- L'hygiène doit être scrupuleusement respectée, comme précisé dans le code de déontologie.
- Le contrôle par le praticien de la qualité des produits (huiles végétales, huiles essentielles, crèmes, talcs ou autres) qu'il est amené à employer.

Fait à : Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)